



Désignation : **ANTI-ALGUES** (1)(2)



## Propriétés

L'Anti-Algues apporte une réponse précise à une contamination de plus en plus répandue et très visible sur les pignons et façades des maisons : les algues rouges, grises... Ce traitement est simple d'utilisation et s'applique sur tous supports.



## Emploi

- Produit anticryptogamique : anti-algues et fongicide.
- Préventif et Curatif.
- Élimine les algues et lichens sur façades, murs, pignons...
- Traite en profondeur et détruit les germes.
- Respecte le support.
- Convient sur tous types de matériaux.
- Ne modifie pas l'aspect des matériaux traités.
- La surface traitée peut être peinte après destruction des végétaux.
- Conforme aux prescriptions des « Monuments Historiques ».



## Application

- Mélanger 1 litre d'Anti-Algues avec 4 litres d'eau.
- Appliquer uniformément le mélange sur un support sec à l'aide d'une brosse, d'un rouleau, d'un pulvérisateur ou d'une motopompe.
- Bien imprégner la surface à traiter (prévoir 0,5 litre de mélange par m<sup>2</sup>).
- Temps sans pluie, nécessaire après traitement : 12 heures minimum.
- Dans tous les cas, ne pas rincer.
- Si le support est très encrassé, renouveler l'opération.
- **L'action de la pluie éliminera les résidus en quelques mois** (2 à 12 mois selon contamination du support). Pour une action rapide, les résidus peuvent être éliminés au nettoyeur haute pression quelques jours après l'application du produit.
- Rincer soigneusement bassins, réservoirs, citernes avant leur mise en service.
- Nettoyage du matériel à l'eau.



**N.B. :** *Après destruction des algues, il est recommandé de protéger durablement les matériaux des champignons et de l'humidité avec l'HYDROFUGE D21, protection invisible.*

## Limites d'emploi

---

- Pendant l'utilisation, le port de lunettes, gants et masque est recommandé.
- Éviter tout contact avec la végétation.
- Protéger les plantations en cas de risques de projections qui pourraient altérer temporairement fleurs et feuillages.
- Tenir hors de la portée des enfants.
- Tenir à l'écart des denrées alimentaires.
- Maintenir les animaux à l'écart lors du traitement.
- Conservation : 3 ans dans son emballage d'origine, à l'abri de la chaleur et de la lumière.

## Identification

---

- Fongicide en phase aqueuse.
- Couleur : incolore.
- Densité : 1.
- pH : 6-9

## Conditionnement

---

Désignation	Conditionnement	Référence	Code barres
Anti-Algues	Bidon de 5 litres <i>(pour 50 m<sup>2</sup>)</i>	150 005	3 7004536 0012 9

Fiche de données de sécurité disponible sur:



Fabriqué  
en France



(1) Produit dangereux – respecter les précautions d'emploi.

(2) Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.  
Type de préparation: TP 10 – produit de protection des ouvrages de maçonnerie.

Les informations sont données à titre indicatif et n'impliquent par conséquent aucun engagement ni aucune garantie de notre part. Elles n'ont valeur que de recommandations et ne peuvent engager notre responsabilité. Elles ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation des produits à chaque cas déterminé, Lire impérativement l'étiquette, la fiche technique et la fds avant chaque utilisation. La présente édition annule et remplace toute fiche technique antérieure relative au même produit.

---

DALEP – 14190 CAUVICOURT

Tél. : + 33 (0)2 31 23 52 79 – Fax : + 33 (0)2 31 23 87 54  
www.dalep.net - mail : dalep@dalep.net